

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mars, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain DRAPEAU, Frédérique LETELLIER, Marcel TRUCHOT, Didier PROUST, Bernadette MARCHAIS, Catherine ROY, Sabine GERVAIS, Jérôme CATEL, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Denys SIMON, Ghizlan VAN BOXSOM, Didier BRIAUD, Laurent MAURY, Alexandre TILLAUD, Dominique COUDREAU, Dominique RAMBAUD, Josiane GRELLEPOIS, Stéphanie CASTELLON, Alain DENAIS, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCÔME, Emmanuel CANTO et Jean-Marc MANGUY

Étaient absents : Bruno COLOMBÉ (donne pouvoir à Emmanuel CANTO), Blandine MÉGRIER (donne pouvoir à Jocelyne ROCHETEAU), Daniel JUDAS (pouvoir à Lionel FRANCÔME), Hervé DE BLEECKER et Franck MORNET

Secrétaire de séance : Madame Frédérique LETELLIER

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 25 février 2026

26-03-012 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME DES AMENDES DE POLICE POUR LES AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Monsieur le Maire explique que le Département de Charente-Maritime a délibéré pour reconduire le programme des amendes de police pour les aménagements et équipement routiers de sécurité.

Les opérations suivantes sont éligibles :

- Abris-voyageurs et abris-vélos ;
- Réalisation de parkings avec au moins une place pour les personnes à mobilité réduite ;
- Petites opérations de sécurité, signalisation verticale et horizontale, installation et développement de signaux lumineux, aménagements de carrefours ;
- Aménagements de cheminements doux sécurisés.

Le taux de subvention est de 50 % (plafonné à 50 000 € H.T.) du montant hors taxe des devis présentés. Chaque commune peut déposer un dossier. Les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année.

La Commune souhaite présenter comme dossier la sécurisation et le recalibrage de la piste cyclable entre le rond-point de la Vigne et le rond-point du Puits, le long de la rue de La Rochelle, pour un montant de 52 189,40 € H.T. La part du Département serait de 25 000,00 € H.T. soit une participation à hauteur d'environ 48 %. Le reste à charge de la Commune serait de 27 189,40 € H.T.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **DE SOLLICITER** auprès du Département de la Charente-Maritime une subvention de 25 000,00 € pour le projet défini ci-dessus au titre des amendes de police pour les aménagements et équipements routiers ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent le résultat suivant :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			

Fait à Puilboreau, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance,
Frédérique LETELLIER



Le Maire,
Alain DRAPEAU



Acte rendu exécutoire après sa transmission
au Représentant de l'État le :
Et sa publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.